

B. RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

Préambule

Le groupe d'experts, composition voir document en annexe, s'est réuni le 15 juillet 1983 à Mase, pour prendre connaissance des propositions faites par les architectes et pour choisir les auteurs à retenir pour une commande d'avant-projet.

Il tient à relever avec satisfaction que 19 architectes sur les 26 d'inscrits ont rendu un rapport dans les délais et qu'un travail important et de qualité a été fourni. Ces 19 propositions démontrent la complexité du problème posé et contribuent de manière importante à la recherche de la solution pouvant répondre aux vœux des autorités religieuses, civiles et de la population locale.

Le groupe d'experts remercie les auteurs de ces propositions.

Analyse générale des propositions

Les problèmes posés par le lieu, l'institution, l'attitude à adopter par rapport à l'église actuelle ayant été abordés dans le document remis aux architectes et lors de la séance d'information du 27 mai 1983, le présent rapport n'abordera que les problèmes sur la base des réponses données par les architectes.

Les solutions proposées vont de la conservation totale à la construction entièrement nouvelle. On constate cependant dans tous les projets que les architectes ont senti le besoin de se rattacher à l'église actuelle, soit par la conservation d'éléments, soit par leur reconstruction au moins symbolique. Cette attitude démontre à quel point il a été difficile de se détacher de la mémoire vivante du lieu. Le groupe d'experts prend acte de cette attitude des architectes tout en regrettant de n'avoir pu analyser au moins un projet "libéré".

Analyse des propositions

Pour cette analyse, certaines propositions ont été regroupées en tenant compte de leur "degré de parenté". Ce regroupement n'implique pas de relation de qualité. Le présent rapport ne prétend pas aborder tous les éléments positifs ou négatifs des interventions projetées. Les architectes pourront comparer leur variante aux autres sur la base des textes et dessins remis par les autres "concurrents".

- A 1 M. MICHAUD Augustin
A 2 GROUPE D'UA
A 3 MM. SNEIDERS N. & J-M. ZIMMERMANN

Il s'agit de projets de restauration qui vont de la conservation totale, maintien de l'ensemble y compris le décor, à la restauration et l'épuration du volume.

Le projet A 1 n'aborde pas le problème de la chapelle ardente et le projet A 3 propose une réorganisation intéressante des fonctions. Le projet A 2 présente une brève mais sérieuse analyse du bâtiment pour relever la concordance stylistique des différents éléments, ce qui exclut, dans ce type d'intervention, la suppression de l'un d'entre eux (tribune, décor etc.).

- A 4 M. GIORLA J-G.

Le projet complète l'église actuelle restaurée par une mise en valeur des espaces extérieurs : place publique, parvis, porte et mur du cimetière et par un agrandissement basé sur une double axialité de l'église, côté amont. L'importance des interventions, dont la qualité a été remarquée, ne semble pas être en rapport avec les possibilités financières.

- A 5 M. REYNARD Albert

La proposition n'est pas assez développée pour être analysée.

- A 6 M. LORENZ Paul

L'analyse est intéressante malgré certaines conclusions abruptes. L'organisation de l'église restructurée est complexe et crée deux lieux de cultes distincts sans rapport de complémentarité. Le changement d'orientation, aussi évoqué dans d'autres projets, relie mieux l'église au village sans lui faire perdre son orientation vers le Levant.

- A 7 MM. MEMBREZ & BONVIN P-M.

Les propositions illustrent bien les difficultés de choisir. La variante "1" est claire, bien que le renforcement du pignon sur la façade Sud soit en contradiction avec le parti de réorganiser l'église à partir d'un nouvel axe Est - Ouest. Les relations entre les parties conservées et les parties nouvelles et reconstruites, pourraient être plus franches. La proposition valorise la place publique à l'Est.

A 8 M. BECK Christian
A 9 M. COQUOZ Raymond
A 10 M. SCHMID Pierre

Les trois projets maintiennent le chœur et le clocher pour en faire la chapelle de semaine ou (et) la chapelle ardente et créent une nouvelle église en liaison avec les éléments conservés. Le projet A 8 réalise cette nouvelle église sous le toit de l'actuelle en sauvegardant l'image et en offrant un vaste parvis couvert, extension de l'église en plein air. Le concept d'intervention est d'une très grande clarté et permet d'entrevoir une solution réconciliant les aspects contradictoires du problème posé.

Les rapports "chœur actuel - église nouvelle" des projets A 9 et A 10 sont peu convaincants.

A 11 MM. CLIVAZ M. & COPPEY Y.
A 12 Mme et M. WIDMANN-N. et J.

La nef devient parvis couvert (?) et relie l'ancien chœur réaménagé en chapelle ardente. Une nouvelle église est construite à l'Ouest. L'importance des moyens mis en oeuvre et le manque d'information concernant la nouvelle église ne permettent pas (malgré la démonstration "discours sur la méthode" du A 11) d'aborder de manière plus approfondie, ces deux projets.

A 13 M. DARBELLAY J-P.

L'idée de base consistant à créer, à côté des éléments conservés, un lieu de culte semi-enterré pourrait être développée. Cependant, cette solution, en évitant le piège d'une église trop monumentale, tombe dans un excès de modestie en ne laissant paraître que les restes symboliques d'une gloire éteinte et réutilisée en chapelle ardente. L'idée d'un lieu à la fois église et abris, intéressante en soi, ne permet pas une utilisation rationnelle des "deux" fonctions.

A 14 M. ROBYR Hervé

A partir de la conservation de deux pans de mur et du clocher, l'architecte propose une nouvelle église pratiquement indépendante.

Bien que l'organisation intérieure et la composition des pans de toiture n'aient pas emporté l'adhésion du Jury, ce dernier s'est plu à reconnaître une certaine clarté de l'intervention proposée.

- A 15 MM. MEILLARD A. & ZUFFEREY M.
- A 16 M. PERRAUDIN J-P.
- A 17 M. COUTURIER M.
- A 18 M. AROLAS Santiago

Les quatre propositions ont en commun le maintien du clocher et la construction d'une nouvelle église réorientée vers l'Ouest et plus ou moins liée au clocher.

Le projet du A 15 pour la place civique risque de poser certains problèmes d'accès et de circulation; il est un peu hors d'échelle par rapport à l'importance du village. Pour le reste, les indications données sont insuffisantes pour permettre une étude plus poussée.

La démonstration faite par l'analyse A 16 "béatifie aimablement" celui qui aurait pu d'emblée connaître la réponse au problème posé. Son projet de portique, entrée triomphale de l'église et lien entre les éléments neufs et anciens est d'un grand intérêt. L'organisation du nouveau lieu de culte entre difficilement dans la forme choisie.

La référence du projet A 17 est trop connue pour être citée et le projet A 18 remplace une ancienne église "Néo" rattachée aux grands courants de l'architecture par une construction pittoresque et sans référence claire.

A 19 Mlle WANNIER Martine

La proposition de reconstruction totale et de réutilisation du mobilier existant ne se libère ni de l'assise, ni de certaines contraintes liées à l'ancienne église. Le parti, trop complexe, manque de conviction.

C. PROPOSITIONS AU MAITRE DE L'OUVRAGE

Après avoir analysé et comparé les différentes propositions, le groupe d'experts, à l'unanimité, décide de retenir les propositions :

- A 2 GROUPE D'UA
- A 8 BECK Christian
- A 14 ROBYR Hervé

et de charger leurs auteurs d'établir un avant-projet sur la base de la recommandation annexée à la norme SIA No 102, édition 1983.

Un montant de fr 6'000.-- est mis à la disposition de chacun d'eux, le solde de fr 2'000.-- étant réservé au financement des honoraires de l'ingénieur qui pourra être consulté.

L'auteur du projet A 2 devra essentiellement aborder les aspects techniques et financiers de la restauration, tandis que ceux des projets A 8 et A 14 développeront leur solution, avec devis, en collaboration avec le groupe d'experts.

Les trois devis seront établis sur des bases comparables. La collaboration des trois architectes entre eux est souhaitée pour l'étude des éléments conservés.

La date du rendu, en novembre 1983, sera précisée ultérieurement.

Adopté en séance de groupe d'experts
le 21 juillet 1983

LE PRESIDENT



Bernard Attinger

ANNEXE

ETUDE POUR LA RESTAURATION OU LA RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MASE

BUT ET OBJET DE L'ETUDE

L'église actuelle du village de MASE, construite en 1910, présente des signes de vieillesse, accentués par des erreurs de construction qui rendent sa conservation délicate. D'autre part, il y a lieu de considérer que l'édifice et son mobilier ne manquent pas d'intérêt et qu'il est un bon exemple de l'architecture de son époque. Face à cette situation, la paroisse de MASE souhaite entreprendre des études, afin de déterminer l'avenir de son église, soit: la restauration, la reconstruction partielle ou totale. Elle a donc demandé, par le Bulletin officiel, aux architectes de faire part de leur candidature pour cette étude.

INSCRIPTION

Les architectes désignés ci-après se sont inscrits pour participer à l'étude de l'église de MASE:

1. BERTELLETO Jean-Jacques	architecte ETS	Loèche 49	1950 Sion
2. BECK Christian	architecte	Champerfou 15	1870 Monthey
3. BONVIN & VOUILLAMOZ	atelier arch.	Délèze 27	1920 Martigny
4. CLIVAZ & COPPEY	atelier arch.	Rhône 19	1950 Sion
5. COUTURIER Michel	atelier arch.		3941 Grône
6. COQUOZ Raymond	atelier arch.	Alpes 1	1920 Martigny
	Bâtiment Supersaxo		
7. DARBELLAY Jean-Paul	case postale 316		1920 Martigny
8. GROUPE D'UA		Gare 8	1950 Sion
9. GIORLA J.-Gérard	architecte EPFL/SIA	Rawyl 4	1950 Sion
10. LORENZ Paul	architecte EPFL/SIA	Blancherie 23	Sion
11. MARET DESA Pierre	atelier arch.	Eglise 1	1950 Sion
12. MEMBREZ & BONVIN	atelier arch.	Remparts 25	1950 Sion
13. MICHAUD Augustin	architecte EPF/SIA	Pellier 25	1950 Sion
14. MEILLARD André	architecte	Alpes 9	3960 Sierre
15. MORISOD & FURRER	bureau arch.	Lausanne 38	1950 Sion
16. OGIER Bernard	arch.-urbaniste	Midi 48	1951 Sion
17. PERRAUDIN J-Pierre + A.	atelier arch.	Lausanne 20	1950 Sion
18. ROBYR Hervé	atelier arch.	Clavoz 9	1950 Sion
19. RUDAZ & MICHELOUD	atelier arch.	Rhône 25	1950 Sion
20. REYNARD Albert	atelier arch.	Cèdres 26	1950 Sion

21. AROLAS Santiago	atelier arch.		1964 Conthey
22. SCHMID Pierre	architecte EPFL/SIA	Condémines 9	1950 Sion
23. SNEIDERS & ZIMMERMANN	atelier arch.	Gare 54	1870 Monthey
24. WANNIER Martine	atelier arch.		1891 Vionnaz
25. WIDMANN Jacques	atelier arch.	Sanetsch 63	1950 Sion
26. ZUFFEREY André	bureau arch.	Max-Huber 10	3960 Sierre

PARTICIPATION

La paroisse de MASE invite tous les architectes inscrits à présenter une première étude pour la rénovation ou la reconstruction de l'église de MASE, afin de préciser leur concept d'intervention.

Cette première phase de l'étude ne sera pas indemnisée. Elle servira de base pour le choix des architectes qui seront invités à une commande d'avant-projet.

CONCEPT D'INTERVENTION

Chaque concurrent remettra son concept d'intervention sous forme d'un rapport en format A4 et sur un maximum de 5 pages. Les propositions peuvent être illustrées par de petits croquis, photographies, etc.

REMISE DES CONCEPTS

Les concepts seront envoyés, sous pli RECOMMANDE, jusqu'au 27 juin 1983 au plus tard, au Service des bâtiments de l'Etat du Valais.

JUGEMENT ET ATTRIBUTION DU MANDAT

Les concepts seront soumis à un groupe d'experts "Jury" qui est composé de:

Président: Bernard ATTINGER, architecte cantonal

Membres: Fonso BOSCHETTI, architecte FAS-SIA, Epalinges
Jean-Claude FAVRE, Curé de Mase
Vincent MANGEAT, architecte FAS-SIA, Nyon
René MAURY, président de Mase

Suppléants: Bruno CRETZAZ, secrétaire conseil de fabrique, Mase
Guy FOLLONIER, président conseil de fabrique, Mase
Roland GAY, architecte EPF, Monthey
Hans RITZ, architecte EPFZ, Service des bâtiments
Max ZERMATTEN, conseil de fabrique, Mase

Secrétariat: Service des bâtiments

Experts: Mgr Joseph BAYARD, président commission d'arts sacrés, Sion
Abbé Raphaël RAVAZ, doyen, Savièse
Jérémie ROBYR, ingénieur EPF, Corin/Sierre

Ce "jury" décidera définitivement de la liste des architectes retenus pour une commande d'avant-projet. Il s'agira vraisemblablement de mandats relatifs à l'étude de variantes de restauration et de reconstructions partielles ou totales. Les dossiers d'études préalables relatives à la conservation "statique" du bâtiment seront remis alors aux bureaux choisis.

Une somme de Fr.20'000.-- sera mise à disposition des architectes choisis pour financer cette étude d'avant-projet, dans le sens de la recommandation, annexe à la norme SIA 102, édition 1983, pages 23 et 24.

Une fois en possession de ces avants-projets, la paroisse de MASE décidera, sur la base du rapport d'experts (article 2 de la recommandation), de l'avenir de son église. Un mandat pour la poursuite de l'étude sera en principe attribué à l'auteur de la variante retenue (article 10 de la recommandation).

P R O G R A M M E

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'église paroissiale, ainsi que ses locaux annexes, doivent être adaptés aux besoins et possibilités financières du village.

On veillera à créer des espaces intérieurs permettant de rassembler un petit nombre de personnes, en semaine, et toute la communauté, le dimanche.

DONNEES RELATIVES AU SITE

L'église actuelle occupe une situation privilégiée en limite du village et sur un point fort du terrain. Cette situation contribue de manière très importante à la constitution d'une image du village; ceci est spécialement remarquable depuis l'autre versant de la vallée.

Cette situation, le rapport village - église, les accès, relation avec le cimetière ont autant d'importance qu'une orientation traditionnelle.

CONTRAINTES PARTICULIERES

- Le maître de l'ouvrage souhaite retrouver, dans la nouvelle église, le maître autel actuel et éventuellement une partie du mobilier existant. Les architectes tiendront compte de ce vœu, non contraignant, en faisant un choix basé sur la valeur esthétique et symbolique des différents éléments du mobilier. Il n'y a pas lieu de créer un "musée du mobilier".
- Le clocher peut être conservé.
- Le cimetière doit être maintenu, seules de légères modifications pourront être admises.
- Le périmètre prévu pour la construction, voir plan de situation au 1:200, n'a pas un caractère absolument impératif, des débordements mineurs peuvent être admis. Les accès et sorties de l'abri peuvent se faire en dehors de ce périmètre.

ESPACES ET LOCAUX DEMANDES

- église avec 180 places assises *
- sacristie avec lavabo et WC 20-32 m²

place cinq pierres



DISCIPLE, ON M'AVAIT DIT QUE JE VOUS TROUVERAIS PAR ICI!



JE ME DEMANDAIS SI VOUS POUVIEZ BIEN PASSER VOS JOURS DE CONGÉ...

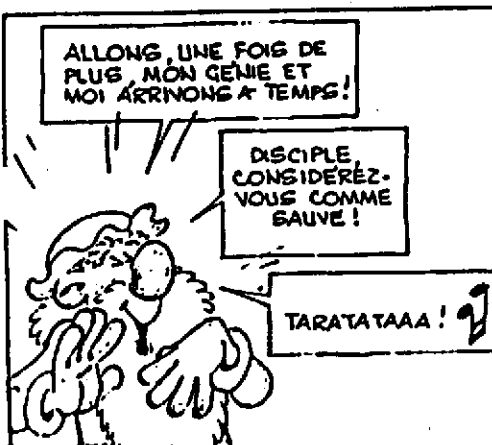


EH BIEN VOYEZ-VOUS, MAÎTRE, JE ME PROPOSAIS DE ME CONSTRUIRE UN PETIT ABRI DE WEEK-END SYMPA POUR ME RELAXER!...



ET VOUS APPELEZ ÇA UNE MAISON, VOUS ?

BEN OUI, POURQUOI ?



ALLONS, UNE FOIS DE PLUS, MON GENIE ET MOI ARRIVONS À TEMPS!

DISCIPLE, CONSIDÉREZ-VOUS COMME SAUVE!

TARATATAA!



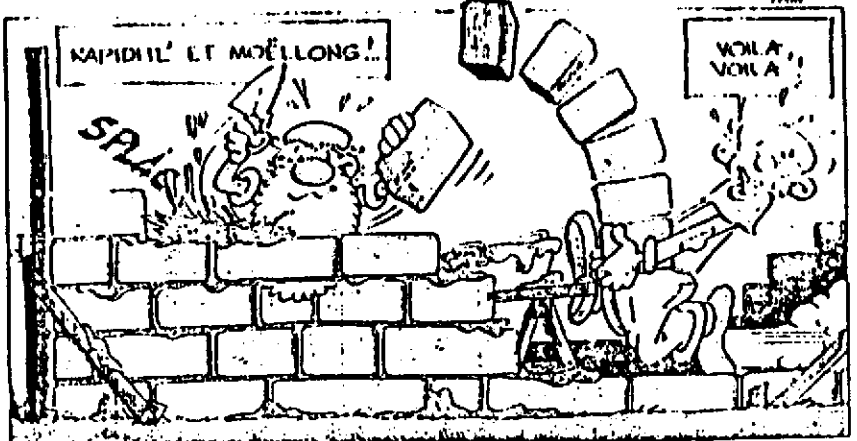
... ET ICI, UN PETIT COULOIR... MAMMOU!... ÇA PREND FORME, DISCIPLE, ÇA PREND FORME!

VOUS SAVEZ, MAÎTRE, TOUT CE QUE JE VEUX, C'EST UN PETIT ABRI DE WEEK-END SYMPA POUR...



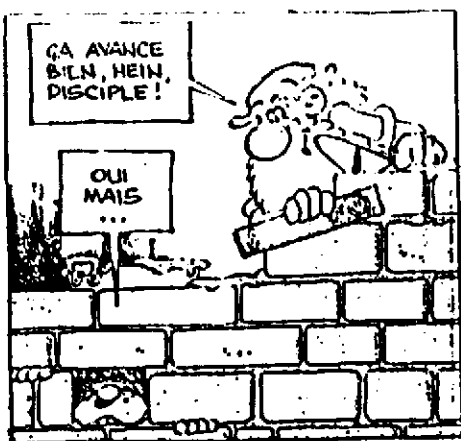
OH IL Y A ENCORE À LA RÉALISATION, DISCIPLE, MES PLANS SONT TERRIBLES!

BOA



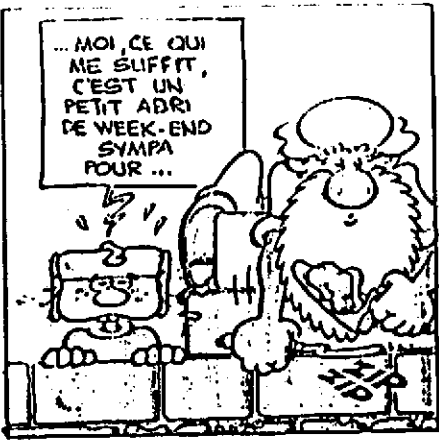
KAPIDOU! ET MOÛLLONG!

VOILA VOILA

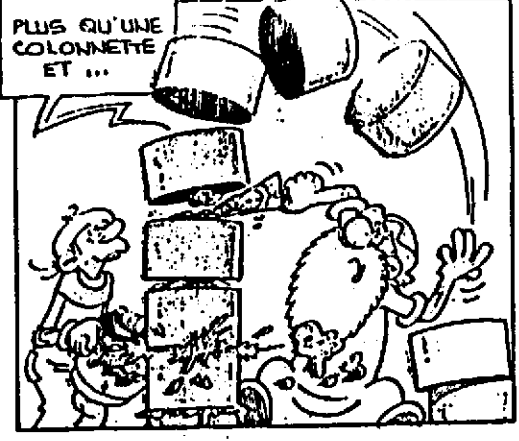


ÇA AVANCE BIEN, HEIN, DISCIPLE !

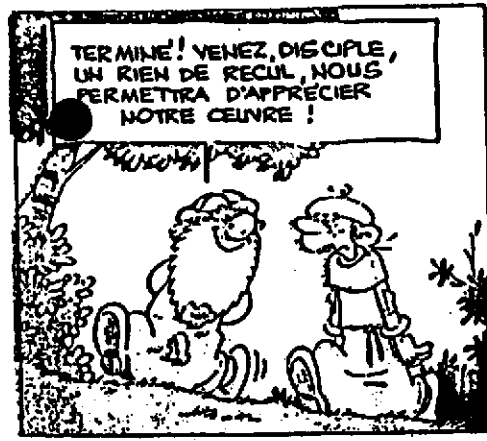
OUI MAIS ...



... MOI, CE QUI ME SUFFIT, C'EST UN PETIT ABRI DE WEEK-END SYMPA POUR ...



PLUS QU'UNE COLONNETTE ET ...



TERMINE ! VENEZ, DISCIPLE, UN RIEN DE RECUIL, NOUS PERMETTRA D'APPRECIER NOTRE CEINTRE !



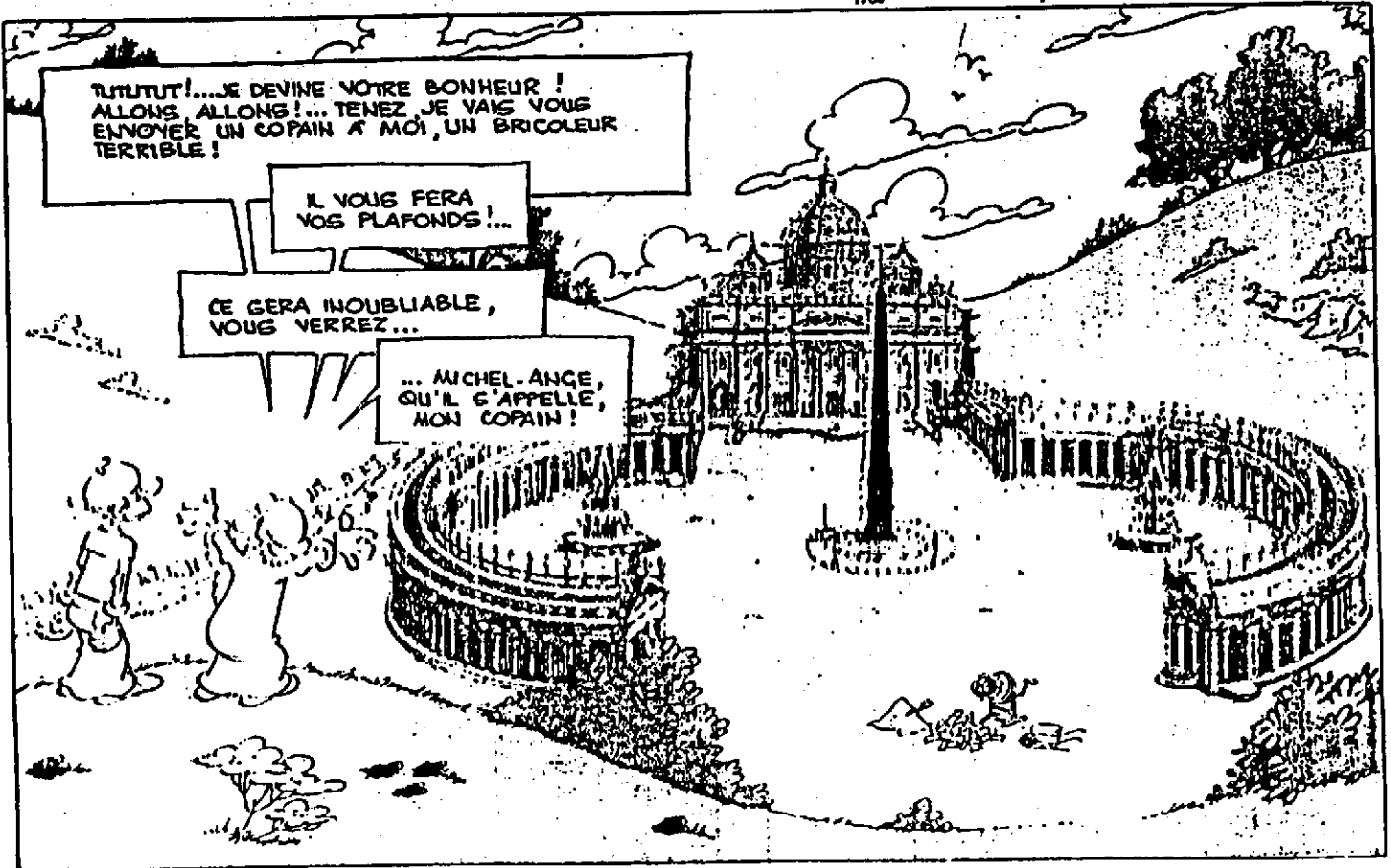
VOILA !... ALORS, DISCIPLE, QU'EN PENSEZ-VOUS ?



MOI, TOUT CE QUE JE VOULAIS, C'ÉTAIT JUSTE UN PETIT ABRI DE WEEK-END SYMPA POUR ...

SNIF !

1760



TUTUTUT !... JE DEVINE VOTRE BONHEUR ! ALLONS, ALLONS !... TENEZ JE VAIS VOUS ENVOYER UN COPAIN À MOI, UN BRICOLEUR TERRIBLE !

IL VOUS FERA VOS PLAFONDS !...

CE GERA INOUBLIABLE, VOUS VERREZ ...

... MICHEL-ANGE, QU'IL S'APPELLE, MON COPAIN !